

Formation continue des entraîneurs

Développer son
pouvoir d'interaction
pour optimiser la
performance

Niveau 1

3 modules de 2 jours :

09 et 10 janvier 2023

20 et 21 mars 2023

15 et 16 mai 2023

Nombre de jours : 6

Lieu : FFN - Clichy

Nombre de places : 10

Intervenants :

Boris MARET

Jean-Lionel REY





Quel que soit le niveau de pratique, la performance se joue aussi en dehors des compétences techniques, stratégiques et physiques. Ceci est d'autant plus vrai quand le niveau de performance augmente.

L'efficacité du lien entre l'entraîneur et le sportif ou entre le manager et son équipe a une part prépondérante dans les résultats.

Diriger, manager, entraîner, accompagner, apprendre, progresser, échanger, donner et prendre de l'information peut se faire uniquement en étant en relation et en communiquant.

Bien se connaître, être aligné avec son style en connaissant ses talents et ses points de vigilance, comprendre ses émotions, développe la confiance en soi et la performance.

Avoir une vision claire et savoir précisément où l'on va, permet d'atteindre plus efficacement ses objectifs.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre aux entraîneurs, managers de pouvoir optimiser leur processus d'entraînement afin de tendre vers un haut niveau de performance.

Donner un espace-temps, permettant :

- D'être capable d'avoir une réflexion globale, une vision claire et définie de ce qui pourrait leur permettre d'atteindre la haute performance
- D'être capable d'optimiser leur savoir-être en affirmant leur style
- D'être capable d'optimiser leur savoir-faire avec l'acquisition d'outils et la mobilisation de nouvelles compétences
- D'être capable de faire évoluer leur procédé d'entraînement en se nourrissant d'avis d'experts et des expériences de chacun.



MODALITÉS

- Volume horaire : 42 heures
- *2 visios de 2h seront organisées, à mi période entre deux regroupements, avec l'ensemble des participants sur des dates à déterminer.*
- **Formation mise en place à partir de 6 inscrits et limitée à 10 personnes.**
- Prérequis : Pas de prérequis.
- Public visé : Entraîneurs toutes disciplines, directeurs techniques, managers, dirigeants...
- Modalité d'évaluation : Auto validation à chaque regroupement des compétences développées.



PROGRAMME DE LA FORMATION

1er module : La relation et la communication au service de la performance

- Développer collectivement une vision d'une relation Opérationnelle et Performante (O&P)
- Comprendre la place préférentielle de chacun dans la relation
- Acquérir des outils pour développer sa communication
- Optimiser sa capacité à générer des feedback pour valider des acquis et renforcer la « confiance en soi »
- Modéliser sa relation et sa communication lorsqu'elles sont O&P
- Générer une piste d'évolution

2ème module : Incarner ses objectifs pour performer

- Réflexion collective autour des différences entre fonction, mission et objectif
- Travail collectif autour de l'objectif
- Identifier son rêve et le modéliser
- Comprendre les liens entre son rêve et son objectif et comprendre comment ils sont reliés
- Clarifier mon objectif et l'explorer
- Mettre en place des critères d'évaluation de l'atteinte de mon objectif
- Générer un premier pas

3ème module : Une meilleure connaissance de soi pour mieux interagir

- Développer collectivement une vision d'une posture professionnelle, opérationnelle et performante
- Acquérir un outil permettant d'adapter sa posture et son action au contexte et à l'environnement
- Travailler sur comment je me perçois, comment je perçois l'autre et comment je nous perçois
- Modéliser qui je suis quand je performe
- Générer une piste d'évolution



DATES ET LIEU DE LA FORMATION

DATES

09 et 10 janvier 2023

20 et 21 mars 2023

15 et 16 mai 2023

2 visios de 2h seront organisées, à mi période entre deux regroupements, avec l'ensemble des participants sur des dates à déterminer.

Volume horaire : 42 heures

Lieu : Fédération Française de Natation - 104 rue Martre, 92583 CLICHY Cedex

INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Formation mise en place à partir de 6 inscrits et limitée à 10 personnes

Lien d'inscription : <https://forms.gle/dtgDAnh9pmHUgLUD8>

Je m'inscris à la formation



Date limite d'inscription : mercredi 04 janvier 2023

MÉTHODES MOBILISÉES

L'animation d'une intelligence collective permet dans un premier temps d'enrichir l'émergence d'idées et de solutions propres au groupe, et dans un deuxième temps, que le collectif s'engage sur un chemin dans lequel chaque individualité fait émerger de nouvelles connaissances et amorce un mouvement concret vers le changement.

Moyens et encadrement mis en œuvre :

- Séances de formation en salle.
- Études de cas concrets et mises en situation.
- Outils d'intelligence collective du type Word Café, Cherchons ensemble... Exposés théoriques.
- Partage d'expériences.
- Téléchargement « itératif » de l'apprentissage.

INTERVENANTS :

- Boris MARET : Coach mental, préparateur mental et formateur dans le sport de haut niveau. Exécutive Master - Accompagnateur des acteurs du sport de haut niveau (INSEP), facilitateur clean, praticien TOP.
- Jean-Lionel REY : Conseiller Technique National, Entraîneur du pôle France natation de l'INSEP de 1996 à 2015, Formateur, coach, Exécutive Master - Accompagnateur des acteurs du sport de haut niveau (INSEP)

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de modéliser sa vision d'une relation et communication opérationnelle et performante.
- Être capable d'optimiser sa communication.
- Être capable de créer les conditions interrelationnelles nécessaire à l'intelligence collective
- Être capable de déterminer et clarifier un objectif
- Être capable d'optimiser sa confiance en soi et la capacité à se mettre en mouvement
- Être capable de mettre à jour mes schémas de performance et de contre-performance



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

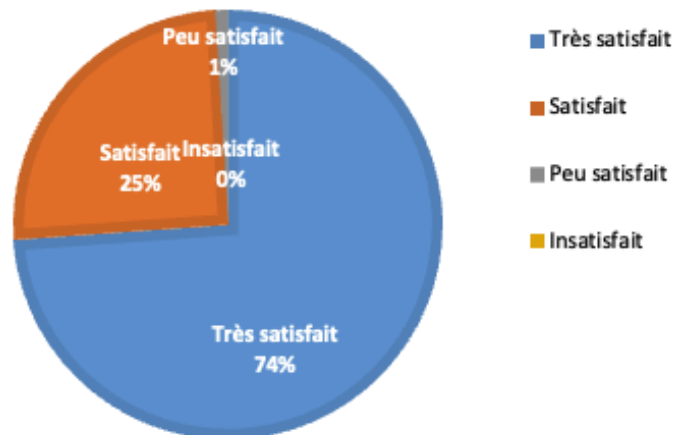
Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

TAUX DE SATISFACTION

Taux de satisfaction : 99%

TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN

TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%
(111 SUR 129)



€ **COÛT DE LA FORMATION**

	Participants
Frais pédagogiques	1500 €
Frais d'inscription	50 €
TOTAL	1550 €

Les frais d'hébergements, de restauration et de déplacements restent à la charge du stagiaire.

La formation est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les salariés.

Si paiement par virement bancaire : joindre une copie de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr

Si prise en charge par l'AFDAS : merci de transmettre un chèque de 1550€ (frais pédagogiques + frais d'inscriptions) non daté à l'ordre de l'INFAN-FFN (adresse postale : Institut National de Formation des Activités de la Natation Fédération Française de Natation 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex)
Ce chèque ne sera pas encaissé si votre demande est acceptée.

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC		Crédit Industriel et Commercial	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Banque	Guichet	N° compte	Clé
30066	10781	00020383303	07
			Devise
			EUR
		Domiciliation	
		CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire			
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	3006 6107 8100 0203 8330 307	CMCIFRPP	
Domiciliation		Titulaire du compte (Account Owner)	
CIC PARIS JAURES		INFAN	
125 AVENUE JEAN JAURES		104 RUE MARTRE	
75019 PARIS		CS 70052	
☎ 01 53 35 43 87		92583 CLICHY CEDEX	
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

FINANCEMENTS :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié.
- Prise en charge par le club
- Financement personnel



CONTACTS

Référent pédagogique : Boris MARET, Mail : borismaret@gmail.com

Référente COVID : Valérie GICQUEL, Mail : valerie.gicquel@ffnatation.fr, Tel : 01 70 48 45 14

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Un niveau 2 pourra être proposé.

Cette formation pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets fédéraux.



ÉTAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit, préciser Développer son pouvoir+ NOM DU PARTICIPANT).
3. Si vous procédez à une demande de prise en charge de la formation auprès de l'AFDAS, merci de nous faire parvenir un chèque du montant total de la formation (non daté) à l'ordre de l'INFAN-FFN et de privilégier une demande de versement AFDAS directement à votre club / structure afin de nous régler la formation par virement dès que possible. Le chèque sera encaissé uniquement en cas de refus de prise en charge de la formation par l'AFDAS.
4. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement a été envoyé à l'adresse ci-dessus.
5. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé + le devis (si un devis a été demandé).
6. Jour J de la formation.
7. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + certificat de réalisation de la formation + contenus éventuels (si la formation a été intégralement suivie et à jour de son règlement).



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : 01.70.48.45.24

www.ffnatation.fr/ffn

infan@ffnatation.fr

INFAN

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : infan@ffnatation.fr

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51